

RAPPORT DE PRESENTATION

SCOT de la Communauté de
Communes
du Pays de Châteaulin et du Porzay

PIÈCE N°1 DU DOSSIER DE SCOT

1.8 : Résumé non technique

SCOT APPROUVÉ LE 08 JUIN 2016
- MODIFIÉ LE 07 DÉCEMBRE 2022



SOMMAIRE	2
A. L'objet et le contenu d'une Schéma de Cohérence territoriale (Scot).....	3
B. Les grands enseignements révélés par le diagnostic du territoire.....	4
C. Le projet de développement retenu du territoire	8
D. La justification de la consommation d'espace liée au projet.....	11
E. L'évaluation environnementale du Scot.....	11
F. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Scot	13
G. Le phasage envisagé du développement.....	13
H. L'articulation du Scot avec les autres plans et programmes.....	14

A-L'objet et le contenu d'une Schéma de Cohérence territoriale (Scot)

Le Scot est un document d'urbanisme ayant pour mission d'organiser les différentes composantes qui font fonctionner le territoire : l'économie, l'habitat, l'attractivité, les ressources environnementales, l'activité socio-culturelle, les mobilités,...

- En se fixant une stratégie et des objectifs, le Scot est un document d'urbanisme prospectif qui doit donner une vision du territoire sur le long terme, en général à 20 ans.
 - Quel cadre de vie apporter aux nouvelles attentes et aux besoins des différentes populations ?
 - Quels seront les emplois du secteur ?
 - Quelle offre en logements mettre en place pour les 20 prochaines années ?
 - Quels moyens de déplacement développer ?
 - Quels espaces naturels et paysagers préserver ?
 - Comment traduire la transition énergétique ?
 - ...
- Les objectifs du SCOT ont une valeur réglementaire : les documents d'urbanisme et les programmes de développement tels que les Plan Locaux d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain... doivent appliquer et préciser ces objectifs à leur échelle.

Un dossier de Scot se compose de 3 documents indissociables :

- **Le rapport de présentation comportant** notamment l'analyse des caractéristiques et enjeux du territoire, l'explication des choix retenus pour fixer le projet de développement, l'évaluation environnementale du projet et les modalités de suivi de sa mise en œuvre.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe la stratégie et les grandes orientations du projet de développement à 20 ans.
- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui traduit réglementairement le PADD en objectifs d'aménagement et d'urbanisme. Ces objectifs constituent le cadre pour les documents d'urbanisme inférieurs (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...) qui auront pour mission de les mettre en œuvre en étant compatibles avec le Scot.

B- Les grands enseignements révélés par le diagnostic du territoire

Le territoire de la CCPCP détient de nombreux atouts tant sur le plan de la qualité de vie qu'économique. L'analyse de l'évolution du territoire dans le passé a révélé des risques mais aussi des opportunités pour les années à venir.

Le territoire présente la caractéristique rare de développer de l'emploi industriel mais d'avoir aussi une vocation touristique, qui est cependant très concentrée sur le littoral.

Le tissu économique est porté à 74% par des activités présentes c'est-à-dire qui répondent aux besoins des habitants et des touristes (commerce, services ...). Néanmoins, le secteur industriel occupe une place importante dans l'économie du territoire (environ 18% des emplois du territoire). Spécialisé dans l'industrie agroalimentaire, Châteaulin concentre les plus gros établissements. Les parcs d'activités industrielles sont localisés dans le secteur du Pouillot, et bénéficient ainsi d'une excellente connexion à la N165, axe majeur des échanges économiques bretons. En outre, le renforcement en cours de la N164 desservant le centre Bretagne et Rennes constitue un potentiel pour le futur puisque cela placera Châteaulin au carrefour de 2 grandes voies de communication majeures de la Bretagne.

L'activité agricole conserve une place importante. Elle occupe 64 % de l'espace communautaire et regroupe 8.4% des emplois (5.5% en Bretagne).

L'activité touristique enfin est une composante du territoire. Elle est caractérisée par une offre d'hébergement essentiellement tournée vers les structures de plein-air et les gîtes.

Les risques et opportunités :

Les deux sources de développement potentiellement en question à terme sont :

- l'agro-alimentaire a-t-il la capacité d'un nouveau développement futur ?
- un tourisme extensif (résidence secondaires, campings) peut-il continuer à se développer sans porter atteinte au cadre de vie ni être incompatible avec les contraintes réglementaires (loi littoral, Grenelle) ?

Les enjeux :

- **La CCPCP est un bassin économique dynamique** et il offre au global autant d'emplois qu'il y a de personnes actives sur le territoire. Ce bassin économique s'étend aussi sur les secteurs de Pleyben et Pont-de-Buis. Toutefois, la CCPCP est un territoire d'interface entre Brest et Quimper ; ce qui l'expose à des influences extérieures fortes. Ces influences impliquent des enjeux d'aménagement non pas pour être un territoire autonome mais pour rester un territoire actif où l'emploi est présent et se développe, et éviter ainsi de devenir un espace « périurbain » aux grandes villes de l'ouest breton (Brest et Quimper). En même temps ce positionnement offre des opportunités :
 - peut-on utiliser cette situation pour faire évoluer les activités industrielles et touristiques autour d'une montée en gamme et procurant une plus grande richesse en emplois ?

Une croissance démographique dynamique mais qui s'associe à un vieillissement marqué de la population. Une offre de logement dominée par l'habitat individuel

Depuis 1999, le territoire connaît une croissance démographique plus élevée que la moyenne départementale (+0.8% par an), liée à l'arrivée de nouveaux ménages. Tandis que les nouveaux arrivants retraités privilégient une installation sur le littoral, les jeunes ménages se tournent vers les secteurs offrant un accès rapide aux voies de communication et des terrains aux prix moins élevés. Ce phénomène participe au vieillissement de la population qui tend à se renforcer notamment sur les communes littorales.

La construction neuve est dominée par un habitat individuel pur occupé par des propriétaires. Cette forme d'habitat consommatrice d'espace s'est fortement développée au détriment de l'habitat collectif qui ne représente que 22% des constructions neuves entre 1999 et aujourd'hui, et 17% du parc de logements. A l'inverse, l'offre de logement social essentiellement concentrée à Châteaulin est dominée par le collectif, alors que la demande d'habitat individuel est de plus en plus marquée. La part de résidences secondaires témoigne de l'attractivité touristique du territoire notamment sur le littoral. L'installation définitive de leurs propriétaires lors de la retraite contribue au vieillissement de la population.

Les risques et opportunités :

- Risque d'évolutions divergentes entre différents types de populations selon les parties du territoire. Le vieillissement de la population s'accroît sur les communes littorales au détriment de la population active.
- Au cours des 10 dernières années, les urbanisations liées au développement résidentiel et économique ont impliqué une consommation d'espace d'environ 17 hectares chaque année. La poursuite du rythme de consommation d'espace des 10 dernières années risque d'affecter l'attractivité du territoire et le maintien de l'activité agricole.
- Le territoire bénéficie d'un réseau de bourgs et de hameaux déjà organisé. Châteaulin propose le niveau de services et d'activités le plus élevé et rayonne sur un bassin de vie qui s'étend au-delà de la CCPCP. Plomodiern et Plonévez-Porzay constituent les deux pôles secondaires du territoire. De manière générale, les communes du Porzay se tournent vers le pôle de Châteaulin mais également vers ceux de Quimper et Douarnenez.

Les enjeux :

- Vieillesse de la population, réduction de la taille des ménages, et évolutions sociales vont nécessiter une adaptation de l'offre de logements et de services afin de répondre aux besoins des personnes âgées tout en restant attractif pour de jeunes ménages et des actifs. Ce point est aussi à mettre en relation avec les spécificités économiques du territoire et sa position à l'interface avec Brest et Quimper.
- Un des enjeux consistera à maîtriser et optimiser l'urbanisation afin de réduire les besoins de déplacements, de préserver l'agriculture et les paysages, et d'économiser le foncier tout en conservant un cadre de vie de qualité. Pour cela il s'agira de jouer sur les formes d'habitat, l'organisation des nouvelles zones bâties, pour qu'elles favorisent le maintien ou le développement de services et la densité urbaine.
- Le réseau équilibré de bourgs existants est un atout pour la vitalité de l'espace rural et les pratiques touristiques. L'enjeu consiste à renforcer l'irrigation du territoire en services aux personnes et de mieux utiliser les potentiels touristiques du territoire en jouant sur la complémentarité du littoral et de l'arrière-pays.

Le « tout voiture » et les liens du territoire avec les flux de déplacements extérieurs

Le territoire est bien doté en infrastructures routières mais dispose d'une offre de transport alternatif à la voiture très limitée. Les flux routiers de transit et internes au territoire sont en augmentation en lien avec les modes de développement et le positionnement géographique du territoire. Les difficultés de franchissement de l'Aulne à Châteaulin impactent le développement du centre ville ainsi que les liens avec le Porzay.

Les risques et opportunités :

- L'absence d'alternative à la voiture risque d'engendrer des problèmes de mobilité notamment pour les populations jeunes et âgées. Elle participe au manque de synergie entre les communes et notamment entre Châteaulin et l'arrière-pays.
- Le réseau de bus départemental, les actions engagées par la CCPCP pour proposer progressivement de nouveaux modes de transport (navette estivale, réseau de chemin de randonnées, les aires de covoiturage, par exemple) et la gare de Châteaulin constituent des points forts pour établir un projet de développement qui améliore la diversité des moyens de déplacements et réduit les obligations des populations et des touristes d'utiliser la voiture.

Les enjeux :

- Améliorer la gestion des trafics, notamment à Châteaulin à la fois pour l'intérêt du territoire (avec notamment de meilleures conditions de mobilité entre le littoral et l'arrière pays, et une meilleure accessibilité du territoire vis à vis des grands axes routiers bretons) mais aussi pour l'intérêt des territoires voisins (Crozon...).
- Valoriser la gare de Châteaulin afin de soutenir et renforcer le fonctionnement de la ligne de train sur le long terme.
- Proposer des solutions alternatives de déplacements à l'usage individuel de la voiture pour les habitants et les touristes afin de renforcer l'attractivité globale du territoire et de limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Un patrimoine naturel et paysager riche marquant l'identité du territoire

Le territoire accueille de nombreuses zones naturelles présentant une forte valeur écologique telles que le Ménez-Hom, l'Aulne, la pointe de Tréfeuntec... Ces espaces remarquables, coeurs de nature, sont complétés d'un patrimoine naturel ordinaire riche composé de boisements et d'un bocage encore bien préservé. Les paysages diversifiés marquent l'identité du territoire et constituent un de ses principaux atouts. Néanmoins, ils subissent les pressions d'une urbanisation souvent inorganisée et peu qualitative.

Les risques et opportunités :

- Les pressions exercées sur le patrimoine naturel nécessitent de poursuivre les actions de préservation déjà engagées pour maintenir le capital écologique et paysager qui fait l'attractivité du territoire. Elles impliquent aussi de continuer à améliorer la qualité des ressources, avec au premier chef la qualité des cours d'eau et des eaux littorales.

Les enjeux :

- La qualité du paysage et la biodiversité spécifique au territoire sont un levier extrêmement fort pour organiser un projet de développement qualitatif (qualité de vie pour les habitants, attractivité pour les porteurs de projets économiques...) et associant mieux les richesses

patrimoniales du littoral et de l'arrière-pays. Cela implique de travailler sur une préservation environnementale qui associe l'agriculture et les relations biologiques entre les différents milieux naturels (et entre l'arrière-pays et le littoral) afin de préserver leur fonctionnement sur le long terme.

- Le PNR d'Armorique et le Parc Marin d'Iroise sont des partenaires essentiels pour mettre en valeur la qualité écologique et paysagère de la CCPCP en lien avec les territoires voisins.

Quelques grands chiffres caractérisant le territoire

- Population 1999 : 14 881 habitants
- Population 2011 : 15 954 habitants
- Evolution population 1999/2011 : +90 habitants/an

- Emplois 1999 : 6 191 emplois
- Emploi 2010 : 7 134 emplois
- Evolution emploi 1999/2010 : +86 emplois/an

- Logements 1999 : 8 151 logements
- Logements 2011 : 9564 logements
- Evolution logements 1999/2011 : + 118 logements/an

C- Le projet de développement retenu du territoire

Au travers d'un exercice prospectif, le processus de SCOT a permis d'identifier plusieurs scénarios ou alternatives possibles de développement pour le territoire à échéance 15/20 ans. Le projet retenu pour la CCPCP s'est appuyé sur l'analyse de ces scénarios et des enjeux identifiés dans le diagnostic. Il constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT qui a ensuite été traduit réglementairement par le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Les grands axes du projet de développement retenu sont les suivants.

– Le territoire est, et entend rester, un territoire d'activités et non de juxtaposition d'usages. Il souhaite ainsi se garder d'un développement essentiellement résidentiel et d'une dépendance trop forte aux agglomérations voisines. Il veut tirer parti de son positionnement clé au carrefour de flux résidentiels et productifs entre Brest et Quimper, et ainsi entretenir une diversité dans les facteurs de son développement.

– La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay est caractérisée par la qualité de son cadre de vie, qu'elle entend préserver et mettre en avant, pour en faire un levier de développement.

Le territoire abrite des milieux naturels et des paysages de très grande qualité. Il entend poursuivre activement son action en faveur de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau (eaux de ruissellement, algues vertes, eaux de baignades, eau potable). Il entend mettre en valeur ses paysages emblématiques (Ménez-Hom, Ménez Quelc'h, marais de Rosconnec, dunes et falaises...), de même que les ressources de sa nature ordinaire (trame bocagère, boisements), ainsi que ses cœurs de biodiversité, qui présentent une très grande richesse. Territoire façonné par la présence humaine, il veille à la préservation et à la continuité des interactions harmonieuses que présentent ses trames naturelles et écologiques avec le tissu des activités économiques et sociales qu'elles abritent.

Le territoire bénéficie d'un maillage de villes et bourgs animés, qui proposent une offre de services de proximité dont il souhaite préserver la qualité : présence d'emplois locaux, mixités sociales et générationnelles, accessibilité.

Le territoire est caractérisé par un patrimoine bâti et culturel riche, et il a maintenu un tissu social et d'activités vivant. Le tissu associatif occupe une place importante en matière d'animation dans le domaine culturel et doit, dans ce sens, être soutenu.

– La CC du Pays de Châteaulin et du Porzay, du fait de sa configuration géographique et de son positionnement (littoral, nœud RN 164/165, Aulne), est traversée par de nombreux flux. Ces derniers sont très divers par leur nature et leur intensité : flux démographiques liés à la fixation à l'année des propriétaires de résidences secondaires, flux vers le littoral liés à la pression foncière, flux d'actifs venant de l'extérieur et ayant des emplois au sein de la filière agro-alimentaire, flux résidentiels d'origine urbaine liés au positionnement périphérique par rapport aux agglomérations de Brest et de Quimper. C'est un objectif central de la stratégie du territoire que de capter et diriger au mieux ces flux, afin d'en tirer parti plutôt que les subir.

Le projet du Scot vise ainsi à renforcer l'attractivité et la place pro-active de la CCPCP dans le maillage des villes et bourgs de l'ouest breton.

– **En mettant en valeur la maritimité du territoire :**

- Il s'agit pour cela de mener un gestion qualitative de l'environnement sur tout le territoire et de promouvoir l'image et les activités économiques liées à cette maritimité : tourisme qualitatif et actions culturelles & festives en lien avec les autres territoires de la baie de Douarnenez, d'Audierne, de la vallée de l'Aulne et du PNR d'Armorique...

Le projet permet ainsi de répondre aux enjeux suivants :

- Préserver les ressources nécessaires au développement du territoire (qualité de l'eau, préservation de l'espace agricole...) et la diversité biologique (trame verte et bleue) tout en maîtrisant mieux les pressions sur les milieux naturels depuis l'arrière-pays jusqu'au littoral.
- Mettre en valeur l'identité et la richesse paysagère de la CCPCP pour favoriser à la fois un cadre de vie encore meilleur aux habitants (ambiances paysagères, accès aux pratiques culturelles, sportives...) et déployer un tourisme qualitatif mieux réparti entre le littoral et l'arrière-pays qui contribuera à apporter de la richesse économique tout en restant respectueux de la dimension du territoire et de son authenticité.
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins pour une valorisation globale de l'ouest breton tant sur le plan de la gestion environnementale que sur celui de l'organisation du tourisme. Renforcer les coopérations liant la baie d'Audierne, la baie de Douarnenez et les secteurs de l'Aulne (PNR d'Armorique).
- Développer au global une image très qualitative du territoire qui favorise l'implantation d'entreprises de qualité, et le maintien et l'accueil des jeunes et des actifs.

– **En valorisant le bassin productif Châteaulin / Pont-de-Buis / Pleyben :**

- La stratégie est d'organiser le développement des activités artisanales, agricoles et touristiques à l'échelle de tout le territoire...
- ... et à créer à Châteaulin un nouveau pôle économique attractif entre Brest et Quimper (industrie, logistique améliorée...) bénéficiant des flux des N165 / N164

Le projet permet ainsi de répondre aux enjeux suivants :

- maintenir et renforcer l'emploi dans le territoire et assurer ainsi un développement plus robuste maîtrisant les dépendances extérieures provenant de Brest et Quimper. L'objectif contribue aussi à un meilleur équilibre territorial en recherchant le rapprochement habitat / emploi. Dans ce sens le projet fixe l'objectif de favoriser la création d'environ 1 750 emplois en 20 ans, ce qui est ambitieux mais indispensable si l'on veut conserver dans le territoire la même proportion d'emplois par rapport aux actifs qu'aujourd'hui. En effet, envisager un objectif moins fort traduirait un renforcement de la dépendance économique du territoire et surtout une accentuation du phénomène de périurbanisation amenant de plus en plus d'actifs du territoire à travailler à l'extérieur.
- maintenir le secteur industriel existant (environ 18% des emplois du territoire) en développant les conditions d'un foisonnement économique autour de lui pour favoriser les liens entre les entreprises dont l'industrie a besoin pour fonctionner et se développer. L'enjeu est ainsi dans le fond d'éviter les risques de délocalisation vers des territoires qui, par leur proximité aux flux nationaux majeurs (Ile de France...) et les services qu'ils proposent, peuvent présenter des avantages compétitifs plus forts par rapport à l'ouest breton.

- créer un pôle économique fort dans le secteur du Pouillot à Châteaulin afin de bénéficier de sa bonne desserte par les réseaux routiers majeurs bretons et profiter de la proximité avec le centre-ville de Châteaulin (la Gare...). Ce pôle est développé avec Pleyben et Pont-de-Buis afin de réunir les possibilités et les moyens de constituer un pôle de très grande qualité et à fort rayonnement. Parallèlement, il s'agit aussi de soutenir l'artisanat et l'économie dans l'ensemble du territoire (parcs artisanaux...).
 - mettre en place un tourisme « plus professionnalisé » et lisible pour développer une attractivité territoriale globale favorisant à la fois l'implantation d'entreprises recherchant une certaine image de marque, mais aussi l'amélioration du cadre de vie.
 - développer les services à la personne (commerce, transport, artisanat...) pour soutenir l'économie locale (notamment dans les espaces ruraux) mais aussi pour favoriser le maintien et l'implantation d'actifs, tout en répondant mieux aux besoins différents des générations et des publics (personnes âgées, jeunes...).
 - préserver l'activité agricole.
- **En développant une attractivité économique et résidentielle spécifique au territoire qui s'appuie sur la complémentarité des espaces littoraux et de l'arrière-pays**
- L'objectif est de faire jouer la complémentarité des secteurs de la CCPCP ainsi que des bourgs et villes pour apporter aux habitants et aux entreprises une plus grande liberté de choix pour s'installer et pratiquer le territoire.

Le projet permet ainsi de répondre aux enjeux suivants :

- diversifier l'offre en logements tout en favorisant le maintien et l'installation de jeunes et d'actifs, et en tenant aussi compte des besoins pour le vieillissement. Cette diversification est recherchée à l'échelle des communes et du Scot afin d'éviter une spécialisation de certaines communes sur un seul type d'offre d'habitat et d'offrir ainsi des parcours résidentiels plus fluides en fonction des différents besoins des ménages (modestes, jeunes, familles, personnes âgées...).
- développer un système urbain plus compact et plus optimisé pour moins consommer d'espace tout en préservant des cadres de vie de qualité.
- maîtriser l'hébergement de plein air dans le littoral afin de favoriser l'hôtellerie et répartir l'hébergement touristique vers l'arrière-pays. Cette politique menée en parallèle avec celle de l'habitat vise à la fois à poursuivre l'amélioration de la qualité du tourisme et à maintenir en secteur littoral des capacités de logements pour les habitants, en particulier les jeunes.
- répartir le développement urbain pour renforcer l'offre en services dans l'ensemble des centres-bourgs et villes afin que ces services soient plus accessibles aux populations tant dans le secteur littoral que dans l'arrière-pays.
- développer une offre en transports, conçue en cohérence avec la répartition du développement urbain afin que, même dans les petites communes, des solutions de déplacements alternatives à la voiture puissent être développées progressivement (réseau de liaisons douces, transport à la demande, aire de covoiturage...).

Le Scot prévoit l'accueil autour de 3 500 nouveaux habitants en 20 ans, ce qui implique de construire environ 3 400 nouveaux logements dans la même période. Cet objectif de production de logements découle des besoins liés à la croissance de population en tenant compte des effets du desserrement des ménages (baisse du nombre d'habitants par logement liée au vieillissement, aux divorces...), mais dans le cadre d'une maîtrise du vieillissement de la population grâce à la stratégie d'accueil d'actifs fixée par le projet.

D-La justification de la consommation d'espace liée au projet

La mise en œuvre du SCOT induira une consommation d'espace de 183 ha à 20 ans pour les nouvelles urbanisations, soit un rythme moyen de 9,15 ha/an dont environ :

- 148 ha pour le résidentiel, soit une moyenne de 7,4 ha/an ;
- 35,5 ha pour les parcs d'activités et commerciaux, soit une moyenne de 1,77 ha/an.

Cette consommation d'espace liée à l'urbanisation baisse de 46 % le rythme enregistré au cours des 10 dernières années (17 ha/an consommés au cours des 10 dernières années, contre 9,15 ha/an prévus par le Scot), ce qui répond à l'objectif national de diminution de la consommation d'espace.

Ainsi, le Scot fait un effort important pour organiser un développement urbain qui préserve la qualité de vie et soit attractif pour les entreprises, tout en limitant fortement la consommation d'espace. En effet, si on compare l'évolution du nombre d'habitants, de logements et d'emplois prévue par le Scot et celle des 10 dernières années (2004-2014) :

- pour chaque hectare urbanisé, le Scot permet d'accueillir 3 fois plus d'habitants et de produire 2,5 fois plus de logements que lors des 10 dernières années (2004-2014).
- pour chaque hectare urbanisé, le Scot permet d'accueillir 2 fois plus d'emplois que lors des 10 dernières années (2004-2014).

E- L'évaluation environnementale du Scot

L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du SCOT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts, plutôt que de leur compensation. Malgré des effets négatifs incontournables liés à la consommation de l'espace agricole, à l'artificialisation des sols (issue des aménagements urbains), à l'augmentation de la population, ... les incidences de la mise en œuvre du projet resteront acceptables pour l'environnement et n'auront pas d'effets importants à l'échelle du territoire. En outre, la qualité environnementale globale s'améliorera sur les aspects de la biodiversité, du paysage et de la maîtrise énergétique.

– La biodiversité

La biodiversité profitera des orientations du SCOT puisqu'il met en place une protection renforcée des milieux naturels remarquables et préserve voire développe des continuités écologiques (trame verte et bleue) permettant à ces milieux d'être reliés pour fonctionner ensemble. Ces continuités apportent donc un cadre supplémentaire à la préservation des déplacements de la faune et de la flore, mais aussi contribuent à préserver des espaces importants pour la biodiversité et la gestion de l'eau (l'Aulne, le Menez Hom, les cours d'eau, le bocage...).

– **La capacité de développement et la préservation des ressources**

Le SCOT permet le renforcement de la qualité des milieux naturels liés à l'eau : cours d'eau, berges, zones humides, Il les protège et organise l'urbanisation en conséquence. Cette action se traduit au travers de la trame verte et bleue qui, en plus de remplir des fonctions écologiques, permet de lutter contre les ruissellements, les pollutions diffuses et l'augmentation des pressions urbaines sur les milieux remarquables (zones tampons entre l'urbanisation et les milieux naturels, prise en compte du réseau hydrographique, ...).

Sur le plan de l'eau potable, la croissance démographique nécessaire au développement équilibré du projet génèrera un accroissement des consommations mais qui sont compatibles avec la ressource du territoire. Les sécurisations et l'amélioration du rendement des réseaux de distribution sont cependant à poursuivre.

Sur le plan qualitatif, le nombre d'actions prévues par le SCOT permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des eaux littorales. Sur le plan de l'assainissement, l'augmentation de la population entraînera aussi une progression des volumes d'eaux usées à traiter mais qui est compatible avec les capacités des stations d'épuration existantes, même si le renforcement de quelques stations sera probablement à prévoir à 6 / 10 ans (selon le rythme de croissance du territoire). Enfin, le SCOT prévoit des mesures spécifiques pour assurer les capacités des stations d'épuration et pour que l'assainissement individuel puisse se faire en cohérence avec la densité de bâti.

– **La gestion énergétique, des pollutions et des nuisances**

Le développement des activités économiques et l'accroissement de la population locale sont susceptibles d'augmenter les nuisances et les pollutions, ainsi que la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Pour anticiper ces effets et les gérer, le SCOT met en place une politique d'aménagement territorial cohérente cherchant à maîtriser les conflits d'usages et à assurer un cadre de vie et de travail attractif. Ceci passe par :

- une organisation du développement des bourgs et villes du territoire qui est structurée et en correspondance avec le développement de moyens de déplacements privilégiant l'usage de transports partagés et alternatifs à la voiture. Cette organisation devrait permettre de réduire tendanciellement les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- une trame verte et bleue réduisant la vulnérabilité à la diffusion des pollutions et attentive au développement de la nature en ville.
- des aménagements et constructions qui développent une approche environnementale de l'urbanisme.
- une politique d'économie énergétique s'inscrivant dans un objectif d'adaptation au changement climatique (lutte contre la précarité énergétique, bioclimatisme, réutilisation des eaux pluviales ...) et de gestion rationnelle des déchets.

Au global, la qualité environnementale devrait encore progresser grâce à ces actions et à celles déjà engagées par le territoire.

– **Les risques**

La mise en œuvre du SCOT n'augmentera pas les risques car il prend en compte l'ensemble des informations et plans existants en matière de risques naturels et technologiques pour assurer un cadre de vie sûr et sain.

– Les paysages

Etant donné la baisse de consommation d'espace organisée par le SCOT et la position préférentielle des aménagements en prolongement des zones urbaines existantes, le SCOT n'engendrera qu'un impact modéré sur le paysage. En outre, grâce aux actions du Scot, les paysages naturels et urbains seront valorisés dans l'objectif de respecter l'authenticité du territoire et d'améliorer la qualité urbaine (nature en ville, habitat diversifié, amélioration de la transition paysagère entre les zones urbaines et naturelles...). Bien sûr, les nouvelles urbanisations modifieront ponctuellement l'aspect de certains secteurs (zones d'activités, entrée de ville, lisière de village, création d'infrastructures, ...) en remplaçant des sites naturels ou agricoles existants. Mais grâce aux orientations du SCOT, ces développements urbains seront intégrés au paysage local, ce qui permettra de conserver et d'améliorer la qualité globale du territoire.

Enfin, la mise en œuvre du SCOT permettra d'améliorer l'accès aux paysages et de préserver des perspectives visuelles, grâce à des coupures d'urbanisation stratégiques (autour du Menez Hom, aux entrées du territoire...).

F- Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Scot

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCOT pour suivre la mise en œuvre du projet. Une nouvelle évaluation du SCOT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation ou à sa prochaine révision afin de vérifier que la trajectoire du territoire correspond bien au projet de développement choisi.

Ces Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Scot concernent :

- La préservation des milieux naturels
- La consommation d'espace et le niveau de développement résidentiel et économique
- Les ressources naturelles
- Le développement des transports, des déplacements et du réseau numérique
- L'énergie
- Les risques et nuisances
- Le paysage et le cadre de vie
- Le développement commercial

G- Le phasage envisagé du développement

Le Scot ne prévoit pas de phasage particulier.

H-L'articulation du Scot avec les autres plans et programmes

Le SCOT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département (...) et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions. Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport à des échelles territoriales plus grandes ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

Ainsi comme le prévoient les Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, et compte tenu du contexte local, le SCOT est compatible avec :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Loire- Bretagne » ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Odette (en cours de révision) ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aulne ;
- La charte du Parc Naturel Régional d'Armorique.

Le Scot a aussi pris en compte différents plans et schémas relevant des différentes politiques locales, départementales, régionales et nationales :

- **dans le domaine des déchets, de l'eau et de l'énergie**, par exemple le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), le Plan Energie pour la Bretagne ...
- **dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources**, par exemple le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Finistère, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole des Forêts Privées de Lorraine, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)...
- **dans le domaine de l'habitat**, par exemple le plan départemental de l'habitat du Finistère, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Finistère...
- **dans le domaine des mobilités**, par exemple le schéma régional des voies vertes, le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, les programmes de développement des infrastructures et des transports prévus par l'Etat, la Région, le Département...